

ARRÊTÉ N° 20, du 17 janvier 1849, autorisant l'Administration à acheter d'urgence et pour le compte de la maison Fauché frères, fournisseurs, tout le vin en barriques qui se trouve sur la place de Papeete.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Attendu que par suite du rejet du dernier vin apporté par le navire *l'Ann*, pour le compte de l'Établissement, la partie de la ration en liquides a dû être réduite à deux repas par décision du 20 décembre dernier ;

Attendu que la Direction des subsistances, par dénuement absolu de liquides, se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de délivrer cette ration réduite à ceux à qui elle revient et qu'il est du devoir de l'autorité de parer, autant que possible, à un si fâcheux état ;

Vu l'article 49 du cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture des vivres nécessaires aux Établissements, en date du 1^{er} février 1848 ;

En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1843, rendue applicable aux Iles de la Société ;

Le Conseil d'administration consulté et entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS CE QUI SUIT :

ART. 1^{er}. L'Administration est autorisée à acheter, d'urgence et pour le compte de la maison Fauché frères, fournisseurs des Établissements, tout le vin en barriques qui se trouve sur la place de Papeete. Ce vin sera payé le prix qu'il a coûté à ceux qui en sont possesseurs.

Une commission sera nommée, en conséquence, pour apprécier ledit vin et l'admettre en recette s'il est potable.

ART. 2. En raison de cette vente obligée, remise sera faite aux restaurateurs du prix de leur patente, à dater de ce jour jusqu'à celui où ils se trouveront en mesure de s'approvisionner de nouveau.

ART. 3. MM. le Chef du service administratif et le Chargé des affaires européennes prendront, chacun en ce qui le concerne, les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 17 janvier 1849.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire archiviste,

A. DE ST-AUBIN.

Signé : LAVAUD.